

# Conservatoire de Lausanne Mesures de consolidation financière

Présentation au corps enseignant

11 février 2021

Groupe de Travail  
Financement du Conservatoire de Lausanne

## Cadre légal et financier

- Un environnement légal différent entre l'HEMU et Conservatoire de Lausanne
- Une structure financière différente et étanche entre l'HEMU et Conservatoire de Lausanne
- Pas de vases communicants possibles

# HEMU-CL : deux cadres légaux distincts

## Conservatoire de Lausanne : LEM (VD)

- Les EM assurent la formation musicale de base, non professionnelle (11'000 élèves)  
→ Certificat FEM
- Critères qualité - plans d'études
- Examens de certificat FEM
- Évaluation des EM
- Coûts plancher et plafond des écolages
- Conditions de travail – échelle minimale de salaire --> CCT  
> Mise en œuvre dans Statut du corps enseignant CL
- CL : une des 29 EM vaudoises (la plus ancienne)
- CL assume des missions particulières

## HEMU: LEHE (CH) + Convention HES-SO (intercantonal) + LHEV (VD)

- HEMU: une des 28 Hautes Ecoles de la HES-SO  
> HEMU + HEM GE + Manufacture = Domaine Musique et Arts de la scène
- Critères qualité – gouvernance
- Plan d'études Bachelor/Master
- Recherche
- Accréditation après évaluation par des pairs (à l'international)
- HEMU VD-VS-FR  
> 2 conventions (VD/VS et VD/FR)
- Conditions de travail selon les normes des HES Vaudoises (HEIG-VD, HESAV, La Source, EESP, ECAL)  
> Evaluation des enseignants  
> Mise en œuvre dans Statuts du PER HEMU

## Cadre financier LEM

LEM → FEM (Fondation pour l'Enseignement de la Musique)

- Part des communes : 9,50 fr/hab = 7,658 millions
- Part de l'Etat (ensemble des écoles de musique vaudoises) :  
9,50 fr/hab + 4,69 millions (en 2020) = 12,348 millions  
+ 1,5 million (dès 2020)
- Répartition selon :  
minutes d'enseignement, cours indiv./cours coll.,  
pondération âge moyen du corps enseignant
- Locaux : à charge des communes

# FEM : directives fixant les conditions de travail des enseignants, art. 9

## Plein temps

41h30 / semaine sur 47 semaines = **1950h30 / an**

46 semaines + de 60 ans

Dont :

**Enseignement** : 25h x 37 semaines = **925h**

et **1025h30 réparties** en :

**Travail non librement géré** (semaines/jours de préparation obligatoire, conférences, séminaires, auditions, examens, etc.)

**Temps librement géré** (préparation, organisation des cours, pratique de l'instrument, travail administratif, formation continue, etc.)

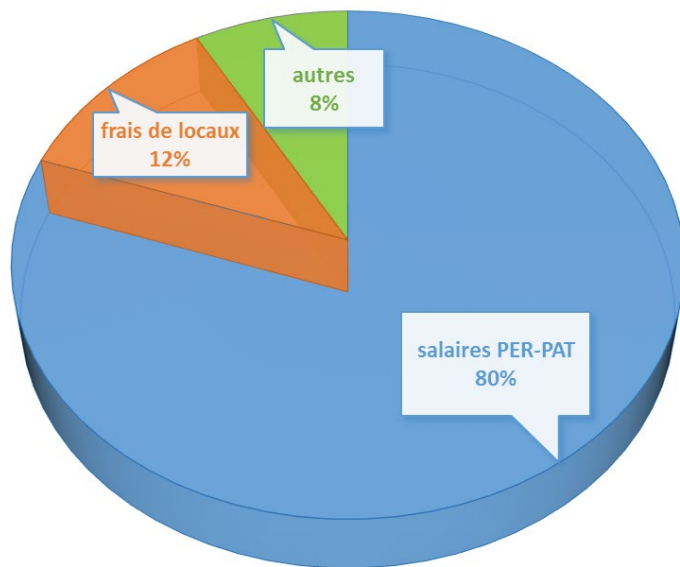
## Directives salariales

- CL :** Préparatoire au secondaire 1 = **18-22**  
Secondaire 2 au certificat = **21-24**  
Certificat supérieur = **24-28**
- FEM :** Cours individuels, collectifs et accompagnateurs = **18-20**  
Grands ensembles et enseignement particulier = **20-22**
- CCT :** Cours individuels et collectifs, accompagnateurs = **18-20**  
Grands ensembles et enseignement particulier = **20-22**
- Éléments CCT en fin de négociation
  - Subventions FEM adaptées aux conditions salariales FEM

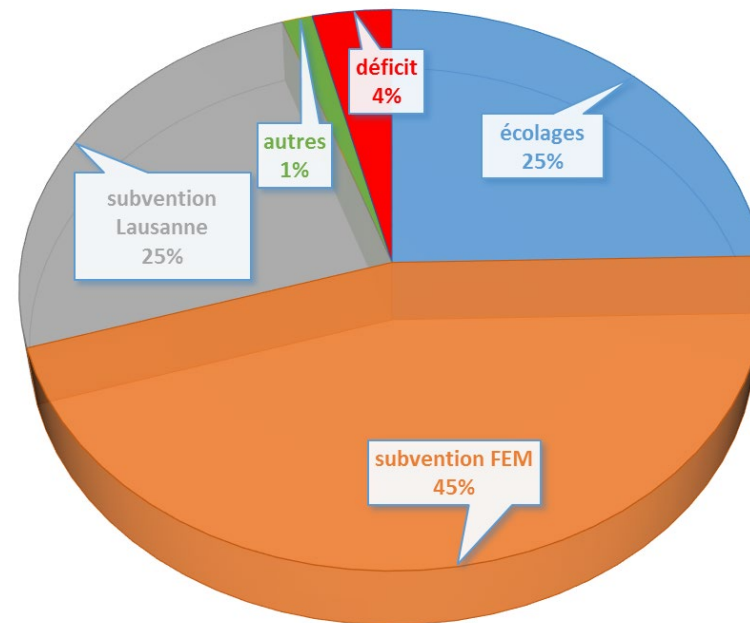
Budget 2021 = CHF 8'092'100

Déficit = CHF 306'700

CHARGES



REVENUS



Pour le CL : Subvention directe de la Ville de Lausanne

- 1'159'300 CHF (en sus de sa contribution annuelle par habitant à la FEM)
- 831'000 CHF pour les locaux

## Difficultés financières liées au financement du CL

- Une situation financière compromise à horizon de 12-18 mois par épuisement du fonds de réserve
- Déficit structurel d'environ 300'000 CHF annuels à ce jour
- Des pratiques salariales supérieures aux directives FEM
- Un écart entre conditions salariales CL et FEM qui s'amplifie d'année en année
- Des mesures compensatoires introduites en 2013, inadaptées au cadre LEM



## Fonds de Réserve et Innovation (FRI)

Le FRI du Conservatoire de Lausanne a été constitué par les excédents des exercices sur les principes des bailleurs de fond suivants :

- affectation annuelle maximum de 5 % de la subvention N (subvention 2020 = 5'719'949)
- montant maximum du fonds 10 % de la subvention N-1 (subvention 2019 = 5'669'926)

	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021
FRI au 01.01.N	482'018	452'517	376'413
<b>Affectation ou dissolution FRI</b>	<b>-9'501</b>	<b>-85'638</b>	<b>-306'672</b>
Ajustement livre cantonal	-20'000	9'533	5'907
<b>FRI au 31.12.N</b>	<b>452'517</b>	<b>376'413</b>	<b>75'648</b>

## Responsabilités

Le Conseil de Fondation et la Direction HEMU-CL sont responsables de la pérennité de l'institution

Analyse en profondeur et sans tabou du Conservatoire

- Fonctionnement
- Structure
- Ecolages
- Politique salariale
- Enseignements
- Missions

# AGIR, UNE NÉCESSITÉ IMMÉDIATE

## Objectifs des mesures

- Donner un cadre pérenne à l'institution
- Sécuriser l'emploi
- Se rapprocher des directives FEM pour replacer le CL dans le dispositif cantonal > consolider le dialogue et la transparence
- Préparer l'entrée en vigueur de la CCT du corps enseignant des conservatoires et écoles de musique reconnus du Canton de Vaud
- Positionner le CL pour le label Pre College Music CH et d'autres mesures de promotion des talents musicaux
- Placer le CL dans une position centrale dans le développement et l'encouragement des jeunes talents musicaux

# Mesures : méthode de travail

## Groupe de travail

- Représentants des instances suivantes : Conseil de Fondation, Direction HEMU-CL, Ville de Lausanne, Canton de Vaud
- Début des travaux : janvier 2020 → séance d'information du 12 février 2020
- Suite des travaux en 2020 : travaux ralentis par la covid
- Catalogue de 3 types de mesures durables qui touchent tous les aspects de l'institution, dans ses dimensions internes, RH et FEM :
  - Finances
  - Salaires et RH
  - Missions
  - Stratégie
  - Pédagogie

## Mesures I (chiffres annuels)

- Adaptation des écolages: max. 32'000 CHF
  - 2<sup>e</sup> instrument musique-école
  - Participation aux ensembles
  - Ecolages pour élèves non-lausannois
- Mesures pédagogiques: max. 100'000 CHF
  - Renforcement des cours collectifs
  - Pratique d'ensemble obligatoire (secondaire)
- Réorganisation institutionnelle: 66'000 CHF
  - Nouvelle répartition de la Direction sur l'ensemble des sites: 66'000 CHF
    - Nouveaux statuts, nouvelle gouvernance, poste directeur CL à 80%

## Mesures II

(chiffres annuels)

- Mesures RH et salariales immédiates : 145'000 CHF
  - Suppression immédiate du taux de maintien
    - 28'000 CHF en 2021 / 85'000 CHF dès 2022
  - Gel temporaire des annuités
  - Renouvellement des contrats pour 1 an reconductibles (temporaire)
- Ouverture d'une phase de consultations salariales
  - Définition d'échelles salariales en adéquation avec les directives FEM, la CCT et en cohérence avec les autres écoles lausannoises
  - Eventuelles retraites anticipées

## Perspectives

- Une mue nécessaire
- Stabilisation de la situation financière et maintien de l'emploi
- Projets de renouveau
- Pédagogie repensée
- Dynamisme renouvelé

**UNE SOLIDARITÉ NÉCESSAIRE**